

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 21 N°5 OCTOBRE 2020



DECOR SURFACES



- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale



418 492-3492
Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska

Vie municipale

NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ



REMERCIEMENTS AUX ENTREPRISES ET CTOYENS

Nous pouvons qualifier la période estivale 2020 d'exceptionnelle! Soleil, chaleur et visiteurs ont parcouru notre territoire en grand nombre et avec enthousiasme. Nous vous remercions pour votre implication et votre patience; sans vous, chers commerçants et citoyens, l'hospitalité et l'harmonie n'auraient pas été la même à Kamouraska.

DÉPART DE MADAME VALÉRIE DUMONT



C'est avec reconnaissance que nous remercions madame Valérie Dumont pour ses 5 années de service à la municipalité de Kamouraska.

Madame Dumont a pris la décision de relever de nouveaux défis à la bibliothèque de Rivière-du-Loup, créneau qu'elle connaît bien.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions et sommes persuadés qu'elle saura se réaliser dans son nouveau milieu.

AVIS DE NOMINATION

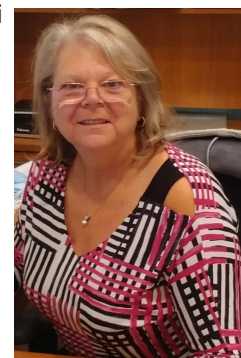
Je me nomme Carole Fex Bélisle. Je demeurais à Deux-Montagnes quand ma fille Cynthia Bélisle, qui habite dans votre municipalité depuis plusieurs années, m'envoie l'offre d'emploi d'adjointe administrative à la municipalité de Kamouraska.

Possédant une belle expérience dans les secteurs juridique, municipal et gouvernemental, je sou mets ma candidature.

Le 31 août dernier, c'est avec enthousiasme que je joignais l'équipe de l'administration municipale.

J'aurai le plaisir de vous accueillir à nos bureaux, de vous répondre au téléphone et de donner suite à vos courriels, J'assumerai le travail de secrétariat et du classement; je produirai les bulletins d'information, le journal municipal et tiendrai à jour le site Internet. De plus, je ferai la gestion des archives et la numérisation des documents. Je m'occuperai de la location des salles de la municipalité et du plan de Sécurité civile avec le responsable attitré.

Je remercie monsieur le maire, Gilles A. Michaud, mesdames Mychelle Lévesque, directrice générale et Cynthia Bernier, directrice générale adjointe ainsi que les membres du conseil de la confiance témoignée.



LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 223 -
cynthia.bernier@kamouraska.ca
Horaire du bureau municipal : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 15 h 30 et
vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Prochaine date de tombée:
18 novembre 2020

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Carole Fex Bélisle / Cynthia Bernier
Révision linguistique: Mychelle Lévesque
Photo page couverture (pêche de Madore) : Claire Michaud

Vie municipale

ÉTÉ 2020 - REMERCIEMENTS À NOS EMPLOYÉS

Malgré les inconvénients de la Covid 19 vécus durant la saison estivale, nous avons réussi à rendre certains services, à enjoliver le quotidien de nos citoyens - petits et grands, et à bien accueillir nos visiteurs. La collaboration et la ponctualité de nos employés et bénévoles ont été un atout majeur.



Bureau d'accueil touristique

Nous remercions Xavier Dionne et Manon Tremblay d'avoir chaleureusement accueilli nos nombreux visiteurs. Ils ont pu parcourir et découvrir Kamouraska et la région grâce à leur connaissance du milieu ainsi qu'aux informations et renseignements que vous leur avez communiqués.



Camp de jour

Nous remercions Louis-Félix Pelletier, Laetitia Langelier et Frédérique D'Anjou pour leur animation du Camp de jour. Nos tout-petits ont pu profiter d'une belle saison estivale grâce à votre dynamisme, votre patience et votre bienveillance. Vous avez su adapter le Camp de jour pour qu'il soit sécuritaire et ainsi permettre sa tenue pendant toute l'été.

Entretien et paysagement

Ainsi, nous remercions Valérie Dionne et Stéphane Dionne pour leur dévouement à l'entretien des installations sanitaires durant la saison estivale. Nous tenons aussi à souligner l'aide d'Alice Bernier qui est venue épauler Valérie quelques semaines pour le paysagement pendant la saison estivale.



Travaux publics

Quand c'est beau, c'est invitant! Nous remercions Jérôme Drapeau et Steve Dumont pour leur travail effectué au quotidien pour l'entretien des bâtiments et du territoire de la municipalité.

Bureaux municipaux

Il ne faut pas oublier notre directrice générale. Elle a su garder le phare dans les derniers mois et s'adapter aux changements que la Covid a occasionnés. Merci à Mychelle Lévesque d'être là pour épauler le conseil municipal, les employés ainsi que pour répondre aux citoyens.

Cynthia Bernier

Directrice générale adjointe / Agente de développement



Vie municipale

MIGRATION DE L'INFOLETTRE



Afin de vous informer plus facilement, la municipalité s'est dotée d'un nouveau site d'infolettre et d'une application Mobile (iOS et Android). Vous pourrez maintenant suivre les nouvelles de la municipalité en temps réel en vous inscrivant via le site internet : <https://kamouraska.appvoila.com> ou en téléchargeant l'application sur votre cellulaire ou votre tablette.

Nous vous invitons à vous y inscrire en grand nombre puisque l'infolettre actuelle sera remplacée d'ici janvier 2021 par cette nouvelle application.

EAU POTABLE—RAPPEL

Afin de rassurer certains de nos résidents, nous souhaitons vous rappeler que l'eau est bonne à la consommation. Vous pouvez donc la boire sans devoir la faire bouillir avant.



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous avez du temps libre l'hiver? Ou vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté?

À nouveau cette année, nous voulons mettre une patinoire extérieure à la disposition de nos citoyens. La saison hivernale approchant à grands pas, nous recherchons des personnes disponibles pour l'ouverture, le glaçage, l'entretien et la supervision de cette patinoire.

Si vous êtes intéressé (e) à cette implication communautaire, communiquez avec Cynthia Bernier à la municipalité de Kamouraska, au numéro 418-492-6523, poste 221 ou par courriel à cynthia.bernier@kamouraska.ca.

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Afin de permettre la prolongation de l'ouverture du bureau d'accueil touristique entre la Fête du travail et l'Action de grâce, la Municipalité de Kamouraska a autorisé un budget de 500 \$ pour contribuer au salaire des employés.

Par contre, dû au changement de palier d'alerte de notre région pour le palier d'alerte 3 « orange » par le Gouvernement du Québec, nous avons dû fermer le Bureau d'accueil touristique deux fins de semaine plutôt que prévu.

Le bureau d'accueil réouvrira donc ses portes en 2021.

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Nous sommes à l'écoute de vos besoins en intervention

NOTRE MISSION

Contribuer à répondre aux besoins de la population du KRTB concernant la problématique du suicide, le tout en intervenant prioritairement auprès de toutes personnes qui sont touchées de proche ou de loin par le suicide.

- Sensibilisation et formations sur mesure
- Support clinique aux intervenants du milieu
- Programme de formation Agir en sentinelle pour la prévention du suicide
- Programmes de postvention en milieu scolaire et en milieu de travail

NOS SERVICES

- Soutien téléphonique
- Rencontre individuelle
- Groupe d'entraide pour personnes endeuillées par suicide

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone : 418-862-9658
Courriel : info@cpsdukrbt.org

Site internet : <http://www.cpsdukrbt.org/>
Instagram: @cpsdukrbt



LE BAS-SAINT-LAURENT PASSE EN ALERTE ORANGE

Comme vous le savez, notre région est maintenant codée Palier 3 - Alerte (zone orange) dans le Système d'alertes régionales du Gouvernement du Québec. Nous vous rappelons donc à demeurer prudents et à continuer de respecter les mesures sanitaires mises en place par la Santé publique.

Certaines restrictions s'appliquent avec ce nouveau palier d'alerte dont le nombre de personnes permises lors de rassemblement privé ou lors d'activités organisées dans un endroit public (intérieur ou extérieur).

N'hésitez pas à visiter le Quebec.ca/decisioncovid19 si vous avez des symptômes ou d'appeler 1 877 644-4545.

MESURES EN VIGUEUR

Alerte!

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Rassemblements privés	Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)
Activités organisées dans un endroit public	Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)
Auditoires et audiences dans un lieu public	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc)
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool devancée à 23 h et fermeture à minuit
Restaurants	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit
Commerces	1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Déplacements interrégionaux	Non recommandés
CHSLD	Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative
RPA	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident

Fier partenaire des événements d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE



PROMUTUEL ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait



280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0



L'éco-bulletin

Cet automne, j'**étale**
les feuilles sur mon
terrain



et je passe ma tondeuse
sans utiliser le sac.



De cette façon, je participe au
feuillicyclage et j'enrichis ma pelouse.

Les feuilles déchiquetées se
décomposent en quelques jours.

Trop de feuilles ? J'apporte le surplus à
mon écocentre.



La Pocatière
Saint-Alexandre
Saint-Pascal



DES QUESTIONS ?
1 888 856-5552 poste 0
www.co-eco.org



L'éco-bulletin

Ce qu'on a constaté...

Une plus grande quantité de matières
qui ne devraient pas être déposées au bac brun
se retrouve dans les camions de collecte
de notre région depuis le mois d'avril dernier.

Dans certains cas, des camions
contiennent tellement d'erreurs de tri
qu'il est impossible de verser leur contenu
dans la chaîne de traitement
de l'usine de biométhanisation.

Par exemple...

Certaines matières générées par le nettoyage
de nos terrains au printemps
NE VONT PAS au bac brun :



les feuilles mortes
les arbustes et les branches
le terreau d'emportage
la terre ou le sable

Au besoin,
apportez ces matières
aux écocentres.

Par respect pour nos concitoyens,
prenons le temps de faire un tri
qui fonctionne!



DES QUESTIONS?
1 888 856-5552 poste 0
www.co-eco.org



Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



Grille d'auto-inspection pour unité d'habitation

Avertisseurs de fumée

At moins un avertisseur de fumée est installé sur étage. OUI NON

Chaque avertisseur est bien installé au plafond, au centre de la pièce (ou au mur, mais pas plus bas de 50 cm du plafond). OUI NON

Chaque avertisseur se met en alarme avec le bouton « Test ». OUI NON

Les avertisseurs électriques incorporent une pile de secours. OUI NON

Chaque avertisseur n'a pas atteint sa péremption (10 ans). OUI NON

Avertisseur de monoxyde de carbone (mesurez si la résidence est munie d'un appareil de chauffage au bois, au mazout, d'un appareil au propane ou un garage attenant à la résidence).

Un avertisseur de CO est installé. OUI NON

L'avertisseur se met en alarme avec le bouton « Test ». OUI NON

L'avertisseur est bien installé près des chambres. OUI NON

L'avertisseur n'a pas atteint sa péremption (7 à 10 ans). OUI NON

Extincteur

Un extincteur à poudre chimique de capacité 2A-10B-C est disponible dans le logement ou via un corridor commun. OUI NON

L'étiquette du manomètre de pression est dans la zone verte. OUI NON

Le remplacement de la poudre n'est pas nécessaire (extincteur âgé de moins de 6 ans ou dernier remplissage moins de 6 ans). OUI NON

Le test hydrostatique n'est pas nécessaire (extincteur âgé de moins de 12 ans ou date de dernier test il y a moins de 12 ans). OUI NON

Électricité

Le panneau électrique est accessible en tout temps. OUI NON

Ramonnage

Le ramonnage et l'inspection des conduits de fumée sont faits annuellement. OUI NON

Si vous avez répondu « OUI » à toutes les questions, vous êtes en sécurité. Sinon, faites le corriger rapidement. Pour plus d'information, communiquez au Service de la prévention au 418-492-2312 poste 241.

**Programme
AUTO-INSPECTION
DES INCENDIES
Échéance
5 octobre 2020**

INTERMUNICIPAL
INCENDIE
Saint-Pascal

Programme d'auto-inspection

Rappel : Au début septembre, les citoyens des adresses ciblées pour les visites de prévention de l'automne 2020 ont reçu par courrier un formulaire d'auto-inspection pour faire leur vérification de matériel de lutte à l'incendie.

Afin de compiler les informations sur leur domicile, nous demandons aux citoyens ayant reçu une lettre, de faire les correctifs, s'il y a lieu, et de ne pas oublier de nous transmettre le bilan d'inspection **d'ici le 5 octobre**. Nous vous suggérons de la faire en famille pour sensibiliser les jeunes à la prévention des incendies. Pour toute demande d'informations ou pour participer volontairement au programme d'auto-inspection, communiquez avec le Service intermunicipal de sécurité incendie au 418 492-2312 poste 241. Nous comptons sur votre collaboration!

Nouveau camion autopompe-citerne

Un nouveau véhicule s'ajoute à la flotte de camions d'intervention du Service de sécurité incendie. Pour remplacer l'auto-pompe principale de la caserne de Saint-Philippe-de-Néri, un camion autopompe-citerne a été construit aux exigences du service. Surveillez les médias traditionnels, vous pourrez voir le 304!



Christian Madore,

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

cmadore@villestpascal.com



**Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...**

Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme

affecte non seulement
l'alcoolique,

mais aussi tout le monde autour de lui.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Présentement, nos réunions en salles ne sont pas rouvertes. Nous offrons donc des réunions téléphoniques et en ligne, sur la plateforme ZOOM. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est:

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte; tous les membres du conseil sont présents (avec distanciation & mesures sanitaires) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÉSOLUTION MANDATANT LE NOTAIRE, CLAUDE GAGNON POUR PRÉPARATION D'UN CONTRAT (SERVITUDE) AVEC FERME JEAN LABRIE INC. – CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DU PETIT-VILLAGE – LOT : 4 007 618

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité mandate Me Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'un contrat établissant une servitude avec Ferme Jean Labrie Inc. pour la construction d'un réservoir-incendie sur le lot 4 007 618 situé sur le Rang du Petit Village.

DÉPÔT ET APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2019)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à valider, réviser et apporter les correctifs nécessaires sur le réseau d'aqueduc

existant afin de respecter les différentes actions entreprises par la Stratégie d'économie d'eau potable qui relève du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2020 et dans la prochaine année civile soit 2021.

QUE la municipalité a informé ledit ministère qu'un projet de mise aux normes de l'eau potable a été réalisé en 2019-2020. Les nouveaux équipements installés viendront apporter une grande amélioration sur ledit réseau.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2021 & 2022

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la vidange des fosses septiques applicable aux années 2021 & 2022.

RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS—RECHERCHE PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE

ATTENDU QUE le programme de Stratégie d'économie d'eau potable et le Guide sur l'économie d'eau potable exige que la municipalité procède à une recherche de fuites par écoute systématique d'ici le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE, suivant les résultats des objectifs de perte d'eau, le MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'Habitation) considère que la municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 150 % de la longueur du réseau ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Ecoleau – (Référence : 68000-001-0291) avec l'option 2 qui inclut la recherche de fuite compte double (1 kilomètre de réseau écouté compte pour 2 kilomètres dans le bilan). Coût d'honoraires : 2 800.00 \$ + taxes applicables. Si l'utilisation d'un corrélateur acoustique est requise advenant la suspicion d'une fuite hors branchements, le taux horaire standard s'appliquera : 94.00 \$/heure.



76, AVENUE MOREL, GOL 1 MO | 418 308-0739

Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



IGA Saint-Pascal

400, avenue Chapleau

Saint-Pascal (Québec)

GOL 3YO

Tél. 418-492-2902

iga08375hautedirection@sobeys.com

Conseil municipal de Kamouraska



RÉSOLUTION POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) invite les MRC et les municipalités à participer à un programme de subventions pour le patrimoine immobilier; CONSIDÉRANT QUE le ministère recommande que le programme soit géré par les MRC et que la MRC de Kamouraska accepte de le gérer (Sous réserve d'acceptation par le conseil des maires du 9 septembre 2020);

CONSIDÉRANT QUE le ministère prévoit financer jusqu'à 70 % du programme pour les MRC à indice de vitalité négatif et que la contribution prévue de chacune des municipalités participantes sera de 30 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska souhaite participer au volet 1A du programme pour les propriétés privées pour un montant de 6 000 \$ par année, et ce pendant trois ans, pour un montant total de 18 000 \$; CONSIDÉRANT QUE le volet 1A du programme concerne les bâtiments ayant un statut de

protection (ex : cités, classés, désignés) et les bâtiments d'intérêt supérieur dans un PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aussi participer au volet 1B du programme pour les biens de propriété municipale pour un montant de 300 000 \$ pour le Quai Taché et un montant de 32 000 \$ pour l'Ancien palais de justice pour une durée d'un an seulement;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement définissant les modalités du programme ainsi que les bâtiments visés sera validé par les municipalités et adopté par la MRC; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska a un patrimoine bâti d'intérêt et que celui-ci doit être entretenu pour être maintenu en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à augmenter le nombre d'interventions de mise en valeur du patrimoine bâti; CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une ressource fragile et non renouvelable et que sa conservation contribue au développement durable; CONSIDÉRANT QUE le patrimoine bâti est un élément de qualité de vie et de fierté et qu'il contribue à l'attractivité du territoire;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska participe au dépôt d'une demande conjointe avec la MRC et qu'elle réserve les montants indiqués ci-dessus à savoir 18 000 \$ pour le volet 1A et 332 000 \$ pour le volet 1B.

RÉSOLUTION POUR EMBAUCHE DE MADAME CAROLE FEX BELISLE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE & ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE, suite au départ de madame Valérie Dumont, la municipalité a procédé à une ouverture de poste en remplacement de madame Dumont ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska procède à l'embauche de madame Carole Fex Belisle à titre d'adjointe administrative à compter du 31 août 2020 pour 28 heures/semaine. QUE la rémunération versée sera de : 20.00 \$ l'heure. Par la suite, les diverses modalités du contrat de travail s'appliqueront. QUE le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le contrat de travail.



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-6221
Courriel : bsr@famiprix.com



Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 I (418) 308-0739
info@lefilbleu.ca • www.lefilbleu.ca

Conseil municipal de Kamouraska



DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- La construction d'un réservoir-incendie est presque terminée.
- Amélioration du site Internet de la municipalité : En tenant compte de certains éléments survenus en période estivale. Respect des commerçants et de la population en général.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES INCOMPRESSIBLES	DÉPENSES PAYÉES AU
31/08/20 :	121 109.15 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :	147 844.18 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR AOÛT :	268 953.33 \$

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/08/20

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 août 2020.

ADHÉSION COMME MEMBRE SOUTIEN 2020-2021 – CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité adhère comme membre soutien au Centre prévention suicide du KRTB.
Coût : 7,00 \$.

DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER GASTRONOMIQUE « FORMULE CHIC POUR EMPORTER »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité appuie financièrement la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima dans le cadre du souper

gastonomique « formule chic pour emporter ».
Coût : 250.00 \$

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP « ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Association des Personnes handicapées du Kamouraska-Est.
Coût : 10.00 \$

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA 16^e ÉDITION (2021-2023) – LES FLEURONS DU QUÉBEC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le coût du renouvellement : 812.00 \$ (tarif triennal) + taxes applicables.

RÉSOLUTION D'APPUI À VILLE SAINT-PASCAL CONCERNANT L'INTÉRÊT DE LA VILLE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTÉGRÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES REVALORISABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pascal a démontré son intérêt à accueillir sur son territoire un lieu de

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

CarrXpert
Carrossier expert[®]
KAMOURASKA

Conseil municipal de Kamouraska



dépôt intégré pouvant répondre à divers besoins en matière de gestion des matières résiduelles revalorisables autant pour les citoyens, les ICI incluant la consigne ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche de Ville Saint-Pascal sera profitable pour toutes les municipalités environnantes et à l'extérieur de la région ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie la démarche de Ville Saint-Pascal à accueillir sur son territoire une Centre intégré de gestion des matières résiduelles revalorisables.

QUE la municipalité de Kamouraska encourage les autres municipalités de la région à appuyer la démarche de Ville Saint-Pascal.

APPUI FINANCIER À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement la Fondation André-Côté pour un montant de 100.00 \$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes :

Mon Buro.ca :	228.90 \$
Excavation Robert Dionne & Fils Inc. :	4 802.62 \$
Jean Morneau Inc. :	22.79 \$
Ville de Saint-Pascal :	101.23 \$
Bell Canada :	47.55 \$
Libre Service de l'Amitié :	120.01 \$
Services SQ :	+112.00 \$
	52 241.00 \$

Ville de Saint-Pascal :	20 249.66 \$
MRC de Kamouraska :	8.00 \$
Camille Dumais Inc. :	347.39 \$
ATR du Bas-Saint-Laurent :	659.96 \$
Construction Stéphan Michaud :	431.16 \$
Équitel Inc. :	70.73 \$
Produits Sanitaires Unique Inc. :	624.67 \$

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION FOURNIE PAR GD RÉNO POUR FABRICATION D'UN MEUBLE EN BOIS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise GD Réno à procéder à la fabrication d'un meuble en bois pour le bureau municipal.

Coût : 2 161.53 \$ incluant les taxes applicables.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION FOURNIE PAR IDS MICRONET SOLUTIONS POUR INSTALLATION DE GÂCHES ÉLECTRIQUES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise IDS Micronet à procéder à l'installation de gâches électriques pour portes extérieures.

Coût estimé : 446.00 \$ excluant les taxes applicables.

ACHAT D'UN PULVÉRISATEUR ÉLECTROSTATIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par Manic Sanitation concernant l'achat d'un pulvérisateur électrostatique MSPRE-ES16. QUE le fournisseur indique dans sa soumission qu'elle remet, à titre gratuit, 4 x 4 litres de désinfectant de surfaces de Myosant TB.

Coût : 1 295.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES COTATIONS DÉPOSÉES PAR PAVAGE FRANCOEUR POUR TRAVAUX DE RAPIÉÇAGES MÉCANISÉS & SCCELLEMENT DE FISSURES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte la cotation déposée par Pavage Réparation Francoeur concernant divers rapiéçages mécanisés dans la municipalité.

RAPIÉÇAGES MÉCANISÉS :

- Intersection Petit-Rang et Rang de l'Embarras : 4 500.00 \$ + taxes applicables
- Rang de l'Embarras : 2 400.00 \$ + taxes applicables
- Route 132 (face au numéro civique / 205, avenue Morel)
- Rue du Quai : 1 880.00 \$ + taxes applicables.

SCCELLEMENT DE FISSURES :

QUE la municipalité accepte la cotation déposée par Pavage Réparation Francoeur concernant du scellement de fissures dans la municipalité.

Prix soumis :

- 590.00 \$ l'heure + taxes = équipe asphalte
- 215.00 \$ la tonne métrique + taxes = asphalte livré
- 2.10 \$ le litre + taxes = colle

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud. Cette séance se tiendra avec public selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049 en présence de tous les membres du conseil, sauf M. Patrick Pelletier (avec distanciation & mesures sanitaires) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-204 MANDATANT LE NOTAIRE CLAUDE GAGNON À PROCÉDER A LA PRÉPARATION D'UNE SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DU PETIT VILLAGE (# LOT: 4 007 618) APPARTENANT À FERME JEAN LABRIE INC.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire, monsieur Gilles A. Michaud et la directrice générale, madame Mychelle Lévesque, à signer le contrat concernant la préparation d'une servitude pour la construction d'un réservoir-incendie sur le Rang du Petit Village appartenant à Ferme Jean Labrie Inc. sur le lot 4 007 618.

QUE le mandat à Me Claude Gagnon, a été autorisé le 14 septembre 2020 par la résolution # 20-09-204.

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 20-09-208 CONCERNANT LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le 14 septembre dernier la résolution # 20-09-208 concernant la participation au programme de subventions pour le patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification doit être apportée au 3^e considérant qui devrait se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le ministère prévoit financer jusqu'à 70 % du programme pour les MRC à indice de vitalité négatif pour le volet 1 A et jusqu'à 60 % pour le volet 1B et que la contribution prévue de chacune des municipalités participantes sera de 30 % pour le volet 1A et de 40 % pour le volet 1B ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska annule le 3^e considérant stipulé sur la résolution # 20-09-208 et accepte le nouveau considérant tel que stipulé ci-haut.

ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2021 & 2022

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à la vérification de conformité des soumissions reçues, la municipalité accepte la soumission de : 9157-0044 Québec Inc. Camionnage Alain Benoit applicable à la vidange des fosses septiques pour les années 2021 et 2022 ainsi que la disposition et le



NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ

MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

@ bernard.generoux@parl.gc.ca

Rivière-du-Loup: 418 868-1280

Montmagny: 418 248-1211

www.bernardgeneroux.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Pépétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

traitement des boues étant la plus basse conforme.

SOUSSIONNAIRES REÇUS :

PÉRIODE DU 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE 2021

Camionnage Alain Benoît	182.95 \$ (taxes incluses)
Campor	245.81\$ (taxes incluses)

PÉRIODE DU 1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE 2022

Camionnage Alain Benoît	185.69 \$ (taxes incluses)
Campor	255.23 \$ (taxes incluses)

QUE, monsieur Gilles A. Michaud, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat entre les parties.

DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU MTQ POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 144.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019, dans son Programme d'aide à la voirie locale ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL A ÉTÉ RÉSOLU ET ADOPTÉ que la municipalité de Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – TÉTRATECH QI INC. POUR LA RÉFECTION DU QUAI TACHÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget d'honoraires professionnels révisé déposé par Tétratech QI Inc. concernant la phase II de la réfection du quai Taché.

Coût d'honoraires : 18 300.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE FERME PARADIS DES CÔTES (POUR 1 AN) CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT (SECTEUR VILLAGE) POUR L'ANNÉE (2020-2021)

ATTENDU QUE, la municipalité est toujours en période de réflexion concernant une démarche visant l'achat de machinerie et de matériel afin de pouvoir procéder elle-même à l'entretien des chemins et stationnements dans le secteur du Village ce qui aura pour effet d'avoir un meilleur contrôle de la qualité du travail ;

ATTENDU QUE, la municipalité veut prendre le temps de bien évaluer la démarche afin qu'elle soit profitable aux citoyens (ennes) de la municipalité et qu'elle respecte le budget attribué à ce service ;

ATTENDU QUE, la municipalité peut, selon le Code municipal dont elle est régie, de donner de gré à gré à un entrepreneur/fournisseur, un contrat de service étant donné que le total de la soumission ne dépassera pas le

montant prévu à la Loi soit : 25 000,00 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE, la municipalité est satisfaite du service rendu la saison dernière par Ferme Paradis des Côtes pour le déneigement des rues et des stationnements (secteur Village);

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle l'offre de Ferme Paradis des Côtes pour le déneigement des rues et des stationnements (secteur Village), pour l'hiver 2020-2021 seulement, pour la somme de : 21 743.86 \$ + taxes applicables. Payable en six (6) versements égaux.

QUE monsieur Gilles A. Michaud, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat de gré à gré entre les parties.

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR LES EXERCICES FINANCIERS DU 24 AVRIL, 17 JUIN, 8 JUILLET 2020 AINSI QUE LA CORRECTION APPORTÉE AU BUDGET INITIAL DU 8 JUILLET 2020

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte les budgets révisés du 24 avril, 17 juin et 8 juillet 2020 ainsi que la correction apportée le 8 juillet dernier au budget initial 2020 applicable à l'OMH de Kamouraska tels que soumis par la SHQ (Société d'Habitation du Québec).

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Projet d'ordre du jour des séances ordinaires et extraordinaires (sur le site Internet et par Infolettre).
- Réservoir-incendie en fonction en face du garage municipal.
- Ramonage des cheminées sur une prochaine Infolettre.
- Fermeture du BAT (pandémie).
- Conférence de presse (inauguration des nouvelles infrastructures d'eau potable le 16 octobre prochain).
- Subvention approximative de 30 000,00 \$ pour aider les municipalités en temps de pandémie.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PAYÉES AU 30/09/20 : 177 725.72 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU
MOIS : 42 164.19 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR
SEPTEMBRE : 219 889.91 \$

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30/09/20**CORRESPONDANCE POUR SEPTEMBRE 2020****RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 35 ménages de la Municipalité de Kamouraska ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ÉVÉNEMENT BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR LE MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité appuie financièrement le Musée Régional de Kamouraska pour un montant de 100,00 \$ dans le cadre d'une activité bénéfique qui se tiendra le 17 octobre 2020.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyn Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0tél. : 418 492-3515
télé. : 418 492-9640

www.mallette.ca



résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à

plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de

conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

TOUS BRANCHÉS AU KAMOURASKA EN MAI 2022– SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE ET TÉLÉPHONIE

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet et que le dernier échéancier rendu public par Mme Marie-Ève Proulx reporte à mai 2022 le branchement de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate ralentit l'accès aux dernières technologies en matière de soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU De demander à Madame Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud, de livrer conformément à l'engagement du gouvernement du Québec un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies du Kamouraska au plus tard en mai 2022.

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA DÉCISION GOUVERNEMENTALE POUR L'AMÉLIORATION D'UNE COUVERTURE

INTERNET DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec avait priorisé la démarche d'implantation d'une couverture Internet à l'ensemble des municipalités et des villes du Québec ;

ATTENDU QUE, depuis le début de la pandémie COVID-19, les milieux éducationnels, des affaires et résidentiels, se doivent pour la plupart utiliser les services Internet pour vaquer à leurs occupations et/ou leurs intérêts personnels ou autres afin de pouvoir poursuivre au quotidien leur travail et/ou leurs études ;

ATTENDU QUE, dans plusieurs régions du Québec, le Service Internet ne répond pas aux exigences souvent demandées pour la poursuite de leurs activités personnelles ou autres;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska demande au gouvernement du Québec de réviser sa position de «gel» dans le dossier d'amélioration des services Internet afin de prioriser l'implantation et/ou l'amélioration du Service Internet dans plusieurs régions du Québec et ainsi, offrir à la population un service adéquat et de maintenir ces services afin de s'assurer que tout le Québec soit desservi et ce, à courte échéance.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de septembre est fermé.

Base 132 :	73.58 \$
Servlinks Communication :	206.96 \$
Les Éditions juridiques FD :	99.23 \$
OBAKIR :	175.00 \$
MRC de Kamouraska :	3 259.00 \$
Excavation Robert Dionne & Fils Inc. :	732.97 \$
C.G. Thériault Inc. :	859.44 \$
Mon Buro.ca :	269.06 \$
Étincelle :	137.97 \$
Eurofins/Environnex :	1 403.84 \$
Carquest :	32.14 \$
Garage RMS :	129.84 \$
Libre Service de l'Amitié :	104.00 \$
Bell :	47.55 \$
Bétonnières du Golfe :	2 745.59 \$
IDS Micronet :	114.98 \$

POINT D'INFORMATION :

JUGEMENT RENDU AU DOSSIER DU TRIBUNAL DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER CONSTRUCTION FERDINAND LAPLANTE/MUNICIPALITÉ

La municipalité a reçu le 28 septembre dernier le jugement rendu par la juge Hermina Popescu du Tribunal des petites créances dans le dossier en litige avec Construction Ferdinand Laplante/Municipalité.

Le litige portait sur des retards de l'entrepreneur pour la réalisation de certains travaux inscrits au devis et sur la date de fin des travaux. La municipalité a appliqué des pénalités prévues au devis et l'entrepreneur contestait la retenue de sommes applicables à ces pénalités. Ce qui a amené l'entrepreneur à déposer au

Tribunal des petites créances une demande contestant les pénalités appliquées sur le paiement à faire par la municipalité en fin de contrat.

Le jugement énonce que la municipalité doit verser à Construction Ferdinand Laplante la somme de 15 000,00 \$ + intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec et ce, à compter de la date de la mise en demeure (21 mai 2018). S'ajoute les frais de justice de 302,00 \$ donc le montant à verser est de : 17 585.60 \$.

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS CUMULÉ NON-AFFECTÉ (FONDS GÉNÉRAL) POUR PAIEMENT DE LA DÉCISION RENDUE AU JUGEMENT – DOSSIER NO : 250-32-700164-183

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la directrice générale à affecter le surplus cumulé non-affecté du Fonds général d'un montant à payer de 17 585.60 \$ applicable au jugement rendu dans le dossier : 250-32-700164-183.

ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS (LIBÉRATION 5 %) DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR RÉSERVOIRS-INCENDIE (RANG DES CÔTES ET RANG DU CAP) – ANNÉE 2019

ATTENDU QUE deux réservoirs-incendie ont été construits l'année dernière ; le premier sur le Rang des Côtes et le deuxième sur le Rang du Cap par Excavation Bourgoin Dickner ;

ATTENDU QUE la recommandation de paiements a été transmise par Guillaume Bouchard, ingénieur des projets, en date du 28 octobre 2020 ;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la directrice générale à effectuer les paiements de la libération de 5 % applicable aux réservoirs-incendie construits en 2019 à Excavation Bourgoin Dickner. Montants à payer : 9 064.34 \$ + 10 069.63 \$ en date du 28 octobre 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions sur la réfection du quai Taché.
- Qualité de l'eau (informations à la population).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de d'appliquer les mesures préventives, les séances du conseil municipal de novembre et de décembre se tiendront à huis clos et seront enregistrés. Vous pouvez envoyer vos questions avant les rencontres par courrier ou courriel à Mychelle. Lévesque (mychelle.levesque@kamouraska) ou à Cynthia Bernier (cynthia.bernier@kamouraska.ca).

Votre Municipalité

BUREAUX MUNICIPAUX

Afin de d'appliquer les mesures préventives, nous vous rappelons que les bureaux sont actuellement fermés à la population. Vous pouvez envoyer communiquer avec nos employés par téléphone, par courriel ou par la poste.

Votre Municipalité



*Sont notamment exemptés de cette obligation :

- les enfants de moins de 10 ans;
- les personnes ayant une incapacité significative qui les empêche de porter le couvre-visage de façon sécuritaire (ex. : celles ayant des difficultés cognitives graves ou qui sont incapables de mettre ou de retirer leur couvre-visage sans aide).

[Québec.ca/masque](https://quebec.ca/masque)

OCTOBRE 2020**Calendrier des collectes**

2—16—30 octobre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
6—20 octobre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
13—27 octobre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

5 octobre à 20 h	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
19 octobre 19h30	Comité consultatif et d'urbanisme		418 492-6523 poste 3

NOVEMBRE 2020**Calendrier des collectes**

13 novembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
3—17 novembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
10 novembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
6 novembre	Collecte des feuilles		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

2 novembre à 20 h	Séances du conseil municipal (huis clos)	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
-------------------	--	----------------------	----------------------

DÉCEMBRE 2020**Calendrier des collectes**

18 décembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
1—15 décembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
1—22 décembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

7 décembre à 20 h	Séances du conseil municipal (huis clos)	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
-------------------	--	----------------------	----------------------

Quai des
Bulles

Savonnerie
artisanale



KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Horaire de juin jusqu'à la fin octobre
Ouvert du jeudi au dimanche
Heures d'ouverture : entre 9h et 17h

Compte tenu des mesures sanitaires, nous
recommandons fortement de réserver 48h à
l'avance pour mieux vous servir.

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com